::Savoirs LE FIL DES IDÉES

L'administration des choses naturelles : le Muséum d'histoire naturelle et ses collections autour de 1800

Lieux de savoir, 2. Les mains de l'intellect, Albin Michel, 2011, p. 246-262

Pierre-Yves Lacour

Le Muséum, c'est à la fois un *lieu* où se rassemblent des objets et un *espace* où ils se distribuent. Pour décrire le Cabinet du roi à partir de ces deux termes, on pourrait partir d'un mal de tête, celui éprouvé par Louis-Sébastien Mercier lors d'une visite, à la fin de l'Ancien Régime. Il le décrit longuement dans son *Tableau de Paris* [1] :

> On y voit le squelette de l'éléphant confondu avec celui de la baleine ; et dans un frêle bâtiment, on retrouve ce qui est épars dans les quatre coins du monde ; mais quand je sors de ce magnifique cabinet, j'ai toujours mal à la tête ; pourquoi ? C'est que la multitude des objets a fatigué mon attention. Rien ne me paraît plus désordonné que cet assemblage savant, fait pour être dispersé sur la surface de la terre. Toutes ces différentes espèces qui se touchent et qui ne sont pas créées pour se toucher, réunies en un seul point, forment une dissonance en mon cerveau, et me donnent une sensation pénible. Cet ordre symétrique, ouvrage momentané de la main de l'homme, a quelque chose de factice et de bizarre qui blesse mon sens moral et intime. Ce n'est point là l'ordre dont j'ai l'image en moi. Enfin, rien ne trouble dans ma tête et ne bouleverse plus mon instinct que l'aspect des curiosités entassées au Cabinet du roi. Ces animaux qui peuplent les quatre éléments, non, je n'aime point à les voir rapprochés et confondus. Les quadrupèdes, les reptiles et les poissons, je ne puis les considérer côte à côte dans la même salle ; ainsi que je ne puis apprendre tout à la fois la botanique, la chimie, l'anatomie, l'histoire naturelle, que quatre professeurs y enseignent, dans quatre cours annuels ; la science m'écrase. J'y vois trop ma faiblesse et mon

> impuissance : sortons, car on me propose encore de voir un amas de pierres précieuses ; et comme on se dispute ces brillants, et que l'on commet des crimes pour les posséder, je ne veux point porter la vue sur ces riches, coupables et inutiles tiroirs. Puisse le soleil retirer ses rayons. Sortons.

À cette soudaine fatigue nerveuse, Mercier donne deux raisons : l'accumulation des spécimens et leur bizarre ordonnancement. Le cabinet est d'abord le lieu où se rassemble une multitude d'objets, où s'entassent des curiosités et où s'amassent des pierres précieuses. Minuscule point de réunion du monde naturel : « Ici l'art a réuni ce que la nature avait séparé par l'intervalle des mers », comme l'écrit Louis-François Jauffret [2]. Les objets sont ensuite distribués spatialement selon un ordre provisoire et toujours factice : « ouvrage momentané de la main de l'homme », l'« assemblage savant » est aussi contre nature, ne respectant ni la distribution géographique des êtres ni leur répartition au sein des éléments naturels. « La science m'écrase » ; « ce n'est point là l'ordre dont j'ai l'image en moi ».

Pour étudier l'administration de ces objets, leur accompagnement textuel, leurs trajets et leur position au sein d'une collection, la période 1790-1805 et le Muséum offrent à l'historien un point de départ exceptionnel : les confiscations révolutionnaires débouchent sur la rédaction d'innombrables inventaires de saisie ; le Muséum post-révolutionnaire, aux alentours de 1802, une fois les locaux agrandis et les collections arrangées méthodiquement, est abondamment décrit par les voyageurs, les auteurs de guides et les savants.

Les historiens des sciences naturelles ont longtemps négligé les objets qui obscurcissaient le ciel des Idées. Le travail du naturaliste repose pourtant essentiellement sur l'observation des spécimens, leur description et leur confrontation. Deux questions se posent alors : qu'est-ce qu'un *bon spécimen ?* Comment transforme-t-on des choses naturelles en *produits scientifiques ?* Dans leurs textes, les savants expliquent sans cesse pourquoi tel spécimen vaut plus qu'un autre. Cela tient toujours d'abord à sa rareté, ensuite à sa perfection et à son état de conservation. Une bonne part de la littérature naturaliste parle des « espèces nouvelles » ou « non décrites » et non classées : par exemple, plus de la moitié des articles du seul tome II des *Annales du Muséum* décrivent des genres nouveaux, des espèces inconnues jusqu'alors ou des variétés rares. Cette quête de pièces rares est aussi une stratégie de carrière : elle offre aux naturalistes la possibilité de produire et de publier de nouvelles descriptions. Les zoologistes recherchent également des spécimens « grands et parfaits », c'est-à-dire des individus adultes choisis comme représentants exemplaires de l'espèce. L'état de conservation du spécimen est le troisième critère important. Si un individu est mal préservé, ce sont alors peut-être ses caractères distinctifs qui s'effacent. Ainsi, la collection du Muséum

renferme de superbes oiseaux du Paradis que les marchands rapportent de Nouvelle-Guinée en Europe dépourvus de leurs « jambes », alors que c'est justement sur ce caractère morphologique que Lacepède, le conservateur de la collection ornithologique, établit sa classification des oiseaux[3].

La transformation d'un spécimen en produit scientifique passe par deux procédés. Le spécimen collecté sur le terrain ou confisqué dans une collection doit d'abord devenir un *mobile immuable*, comme l'écrit Bruno Latour [4]. Mobile, il doit pouvoir être transporté et finalement rapporté au centre. À défaut, on réalise parfois une description ou un dessin, c'est-à-dire un « spécimen de substitution[5] ». Immuable, il doit être préservé de toutes sortes de dégradations : des changements climatiques, du pourrissement ou des fringales des animaux nuisibles. La nécessaire préservation des spécimens a ainsi donné lieu à toute une littérature spécifique, à la rédaction d'instructions spécialisées et à la formation d'un petit corps de spécialistes au Muséum[6]. On y expose ou pratique différentes techniques de conservation : préparation des spécimens par le séchage des plantes d'herbier ou la naturalisation des animaux ; précautions lors des transports avec le rembourrage des caisses ou la fabrication de serres portatives pour les plantes vivantes ; entretien des collections avec les fumigations contre les insectes ou le remplissage des bocaux par différentes « liqueurs conservatrices », etc. Le spécimen, pour être utile, doit également devenir un *objet à double face :* une chose matérielle reliée à une inscription par la pose d'une étiquette et l'indexation dans un catalogue. L'inscription forme ainsi l'« échangeur » qui lie le terrain des voyageurs au cabinet des naturalistes, les deux pôles de l'histoire naturelle[7]. L'étiquette indique le nom de l'espèce, le lieu de la collecte et, parfois, la synonymie en langue vernaculaire. La fonction de la nomenclature linnéenne est alors, comme l'écrivait Rousseau, d'éviter de « retomber dans les phrases de Tournefort & de Gaspard Bauhin », de normaliser le langage des botanistes et de permettre la production d'un savoir cumulatif. L'indication du lieu de collecte des spécimens est la « trace qui doit les relier au terrain où ils ont été prélevés[8] », et la synonymie permet de connaître les usages locaux. Sans cet « accompagnement textuel », la valeur d'un spécimen est considérablement réduite : Thouin juge « inutiles » les paquets de graines mélangées et mal étiquetés ; quand il lui arrive de les planter au Jardin, il les inscrit dans ses catalogues avec un « x » ou « inconnu » [9]. La valeur scientifique d'un spécimen est ainsi corrélée à la fois à son classement et à sa traçabilité : mieux l'espèce est connue, et donc classée, plus la valeur du spécimen est faible ; inversement, plus le spécimen est tracé, plus l'étiquetage est rigoureux, plus sa valeur scientifique est forte.

Camille Limoges a pu observer un « lieu commun » à l'administration

et à l'histoire naturelle : les « pratiques courantes de l'administration sont [...] les mêmes ou parentes de celles agissant au cœur même de l'histoire naturelle, quand il s'agit de maîtriser la diversité par registres, inventaires, catalogues, inscriptions et assignations d'identité, archivages, constitutions de séries[10] ». En l'an II, Félix Vicq d'Azyr, un des pères de l'anatomie comparée, est chargé par la Commission temporaire des arts de rédiger une *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement* [11]. La Commission temporaire des arts est chargée d'opérer la confiscation des objets de sciences et d'arts des « ennemis de la République », d'apposer des scellés sur les cabinets saisis, d'inventorier les objets, de les transporter dans des dépôts et d'en assurer la conservation. Le texte de Vicq d'Azyr s'inscrit dans la continuité des nombreuses instructions de voyages du XVIIIe siècle, littérature prescriptive qui décrit un ensemble de procédures pour la bonne gestion des collections, notamment par l'étiquetage et le catalogage des échantillons[12].

> La Commission des arts est divisée en autant de sections qu'il y a de classes bien distinctes dans ses recherches.
>
> Il était nécessaire que toutes les parties de cette commission adoptassent une marche commune ; elles ont préféré celle qui suit :
>
> Chacune des nombreuses collections du département de Paris est indiquée par un signe convenu ; chaque section de la Commission des arts l'est par un signe d'un autre genre. Sur chaque objet est placée une étiquette portant le numéro du département, le signe de la collection dont le morceau fait partie ; plus celui de la section qui en a déterminé la sorte ou l'espèce ; plus le signe numérique par lequel l'objet lui-même est individuellement exprimé. L'état est rédigé conformément à ces bases ; et c'est toujours une nomenclature méthodique dont les sections de la Commission des arts se font un devoir de se servir [...].
>
> La Commission des arts dresse autant d'inventaires qu'il y a de sections intéressées par l'examen de chaque collection ou dépôt. Chaque inventaire porte en tête le nom du département, celui de la collection, ou le signe qui la caractérise, et celui de la section qui est chargée du travail.
>
> Les inventaires sont eux-mêmes divisés en plusieurs colonnes qui indiquent les places particulières où sont déposés les objets, telles que les armoires, les tiroirs, les cages, les tables ou les caisses ; le numéro qui est propre à

> chaque objet ; le nombre de morceaux réunis sous le même numéro ; tout ce qui concerne la nomenclature, c'est-à-dire le nom vulgaire, celui de Linnéus *[sic]* Les inventaires sont eux-mêmes divisés en plusieurs colonnes qui indiquent les places particulières où sont déposés les objets, telles que les armoires, les tiroirs, les cages, les tables ou les caisses ; le numéro qui est propre à chaque objet ; le nombre de morceaux réunis sous le même numéro ; tout ce qui concerne la nomenclature, c'est-à-dire le nom vulgaire, celui de Linnéus *[sic]* ou d'un autre naturaliste moderne, etc. ; celui par lequel l'objet est désigné dans la collection ; le nom du donateur et celui du pays d'où l'objet a été apporté, si l'un et l'autre sont connus ; des notes sur l'état de conservation ou autres, et quelque- fois des signes de remarque sur la richesse ou la rareté des morceaux.

Les objets confisqués sont appréhendés à travers un « codage descriptif systématique au moyen d'un procédé alphanumérique[13] » : le département est indiqué par son numéro, la collection par une minuscule, la section par une majuscule et les objets eux-mêmes par des « signes numériques », chiffres pour les identifier et croix pour les distinguer selon qu'ils sont plus ou moins remarquables. Ce codage, inscrit sur l'étiquette que porte l'objet, est reporté sur l'inventaire de la collection et sur le catalogue méthodique qui peut en être tiré. La fonction de l'étiquette, qui peut être attachée par un fil à l'objet ou collée sur lui ou encore sur son bocal ou son carton, apparaît clairement : il ne s'agit pas de dénommer l'objet et encore moins de le classer, mais bien de le tracer depuis la collection confisquée jusqu'à sa destination. À partir de ces objets étiquetés, on dresserait des inventaires qui se présenteraient sous la forme d'un tableau à double entrée : les lignes feraient se succéder des lots d'objets semblables numérotés ; les colonnes indiqueraient la place de chaque lot dans la collection, son importance, son numéro, le nombre des objets sous le même numéro, leur nomenclature et leur description, leur origine et leur état de conservation. À travers ces descripteurs, chaque spécimen serait inséré dans un réseau dense de signes qui exprimeraient ses caractères (nom, état de conservation, qualité) et sa filiation (position et dénomination dans la collection, provenance). Ainsi pourrait-on virtuellement reconstituer l'agencement de la collection confisquée ou retracer l'historique de chaque objet. Et toute cette logistique des objets de science peut aussi se transformer en dispositif de surveillance des hommes : « Lorsque les inventaires de toutes les collections seront terminés, des agents responsables en seront nommés les gardiens, et toute dilapidation y deviendra dès ce moment impossible. Or nous sommes informés qu'il s'y commet journellement des dilapidations de divers genres, qu'il serait difficile d'empêcher puisque dans la plupart de ces collections, ni la valeur, ni même l'existence des morceaux précieux, ne sont constatées par aucun titre

connu[14]. » L'inventaire a une double fonction de conservation : il permet aux objets d'exister en attestant leur présence désormais constatée par un « titre connu » ; couplé à la mise sous scellés, il limite les vols en responsabilisant les gardiens auxquels on pourrait demander des comptes à l'occasion d'un récolement.

Figure 1. Modèles des étiquettes (Vicq d'Azyr, an II, p. 10-11).

On le voit bien : dans ce détail méticuleux des procédures à suivre, il s'agit de tracer des objets et, par là, de surveiller des hommes peut-être mal intentionnés. L' *Instruction* de Vicq d'Azyr est très normalisée, mais qu'en est-il de la pratique des commissaires au sein des collections confisquées ? Une première version de l' *Instruction*, longue de 70 pages, paraît dans le *Journal des débats et des décrets* du 25 ventôse an II (15 mars 1794), puis une seconde, légèrement modifiée, en messidor an II (juillet 1794). Cette dernière version, à l'origine destinée, semble-t-il, à la confiscation des collections parisiennes, est rapidement envoyée dans les départements. Les Archives nationales renferment des centaines d'inventaires de saisie réalisés par des commissaires à Paris, dans les départements ou dans les pays conquis [15]. Intitulés tantôt « inventaire », tantôt « catalogue », « état », « note » ou « liste d'objets », ils suivent plus ou moins régulièrement les procédures recommandées par l' *Instruction*. Les plus sommaires se présentent sous la forme de simples listes d'objets indiquant le nom du cabinet, le numéro des objets et leur nomenclature ; les plus détaillés reprennent méticuleusement le modèle de tableau proposé par Vicq d'Azyr [16]. Par ailleurs, si des copies de l' *Instruction* ont bien été reçues dans les départements, elles n'ont pas toujours été lues[17]. Vicq d'Azyr préconise encore de rédiger, d'après les inventaires de collections, des « catalogues méthodiques ou raisonnés » tout en précisant que « la classification est une opération secondaire, par laquelle, en donnant aux objets inventoriés un ordre méthodique, on montre l'usage qu'on peut en faire, et le rang qui leur convient ». Contrairement aux commissaires qui pratiquent les saisies, Vicq d'Azyr distingue soigneusement ces deux manières d'opérer les recensements : à la différence des inventaires, les catalogues n'ordonnent pas les objets selon leur place dans la collection, mais selon leur position dans une

classification. Il les distingue également selon leurs finalités respectives : alors que les inventaires visent à assurer la conservation des objets, les catalogues doivent offrir aux autorités les moyens de connaître l'étendue des ressources pédagogiques dans les départements et permettre ainsi la répartition harmonieuse des objets sur le territoire national. Le catalogue passe des mains du savant commissaire à celles du législateur : il rend possible la réalisation de ce que l'on appellerait aujourd'hui « une politique culturelle territoriale ».

La mise en ordre du monde naturel obéit à un premier principe, celui de la séparation des êtres donnés ensemble dans la nature sauvage : le premier geste de la recréation de la nature et de sa domestication, c'est son démembrement. Pour mieux comprendre, il est possible de partir d'un cas exemplaire, le jardin des semis, créé en 1785 à proximité de la grande serre du Jardin des Plantes. Il est conçu comme le saint des saints de l'entreprise nationale de naturalisation et de régénération agricole : dans ce modeste enclos de 3 500 m^2 poussent les graines de plantes rares qui, de là, passent ensuite dans le reste du jardin puis, par correspondance, dans les jardins botaniques de France et d'Europe. Le sanctuaire botanique est aussi le lieu le plus sécurisé du jardin, celui où les séparations prolifèrent, comme l'indique André Thouin dans le mémoire qu'il lui a consacré :

> Quant à sa défense contre les animaux nuisibles, elle est aussi sûre qu'il est possible. Environné dans son pourtour par de bons murs de plus de 3 mètres 25 centimètres (10 pieds) de haut, et fermé par des grilles de fer dont les barreaux sont revêtus de grillages de fil-de-fer *[sic]* à petites mailles, aucun animal d'un volume au-dessus d'un campagnole *[sic]*, ne peut s'y introduire, et les pièges tendus à ceux de cette taille et au-dessous, en ont bientôt purgé le terrain [...]. Mais les oiseaux de toute espèce dont le jardin abonde, sont plus difficiles à écarter, et exigent une surveillance perpétuelle pour empêcher qu'ils n'occasionnent des pertes souvent irréparables. [...] Ce n'est qu'en couvrant de cages grillées et de filets les plantes les plus précieuses, qu'on peut se procurer d'abondantes récoltes de graines.

Figure 2. Modèles des inventaires (VICQ D'AZYR, an II, p. 10-11).

Ce jardin des semis qui n'a rien d'attrayant pour le vulgaire,

> et qui n'est intéressant que par son objet, n'est point ouvert au public ; on ne pourroit l'y admettre sans exposer à un danger évident la conservation et la sûreté des plantes [...].
>
> Aussi est-ce pour prévenir tous ces inconvénients, assurer les progrès de la science, et préparer au public des jouissances durables, que l'administration s'est interdit de donner les clefs de ce jardin à toute autre personne qu'au jardinier en chef, chargé de le cultiver, et aux professeurs de culture et de botanique dont ce lieu est le laboratoire particulier pour faire des expériences délicates, et pour observer et décrire avec tranquillité les productions nouvelles [...]. Ainsi la sûreté de ce dépôt des semis est aussi grande qu'elle puisse être dans un établissement national[18].

Thouin présente le jardin des semis comme un espace tissé par une multitude de coupures : haut mur l'isolant du « jardin de naturalisation des végétaux des climats de quelques degrés plus méridionaux que celui de Paris » ; murs encore, mais aussi grillages de fil de fer à petites mailles contre les petits mammifères ; cages grillées et filets contre les oiseaux ; jeu de clefs réservé à André et Jean Thouin permettant de tenir à l'écart les visiteurs indisciplinés. Soit un ensemble de petites clôtures matérielles, redoublées par un dispositif de pièges, complétées par la « surveillance perpétuelle » des gardes et dont la finalité apparaît immédiatement : empêcher les mouvements intrusifs des animaux comme des humains. Il s'agit bien de maintenir chacun des règnes à sa place : les plantes sédentaires au-dedans et les animaux mobiles au-dehors. Ces procédures d'isolement comme concentrées dans le jardin des semis se rencontrent aussi, disséminées, dans l'ensemble du Muséum : répartition du mort et du vif entre le cabinet et le jardin ou la ménagerie ; séparation des règnes au sein du cabinet ; mise en cage des carnivores à proximité des parcs réservés aux ruminants ; mise sous verre des animaux naturalisés pour éloigner les insectes affamés ; grillages pour empêcher les cabrioles des chats comme les maraudes des oiseaux dans l'École de botanique ; éloignement des variétés de plantes dont les semences pures risqueraient de se polluer réciproquement, etc. À travers ce jeu des répartitions, la domestication du monde naturel revêt deux aspects : aspect cognitif avec la mise en catégories, et donc en « places », de la Nature ; aspect disciplinaire avec sa mise au pas, manière d'éviter les désordres en empêchant les mélanges. Car, comme l'écrit Thouin, « lorsque la nature, malgré tous nos efforts, se refuse à nous laisser jouir de quelques-unes de ses productions, c'est alors qu'il nous faut recourir à l'art[19] ». C'est sans doute le propre de toute collection que de ménager des séparations, de confiner les choses et les êtres. Mais pendant la période révolutionnaire, cela soulève immédiatement des questions politiques : pourquoi empêcher les curieux de manipuler les spécimens, et pas seulement de les regarder, alors que l'accès au savoir

doit être libre[20] ? Comment maintenir en cage des animaux « innocens et paisibles » sans offrir au « peuple libre » les « images de la contrainte ou les apparences de l'esclavage »[21] ?

On aurait tort de trop opposer les « méthodes naturelles » aux « systèmes artificiels » puisque classer la Nature, cela revient toujours à lui imposer un ordre contre-naturel. Soit le cas de l'École de botanique. Elle est rigoureusement ordonnée selon la méthode d'Antoine-Laurent de Jussieu,

> mais, par un *malheur attaché à la nature même de la chose* , on n'a pu mettre à demeure dans ce terrain que les végétaux indigènes et étrangers qui viennent en pleine terre dans toute espèce de sol et à toute exposition : ceux qui sont plus délicats sont cultivés séparément dans les endroits qui conviennent le mieux à leur nature et à leur constitution. On est donc obligé de dégarnir l'école et de rompre la chaîne des études. Alors les trois quarts des places restent vides pendant toute l'année, et ce n'est qu'à la veille des démonstrations qu'on les remplit avec les plantes qu'on cultive dans des pots pour cet usage, ou avec des rameaux de celles qui sont éparses dans les différentes parties du jardin. La démonstration finie, les plantes en pots sont rapportées dans les serres, les rameaux se flétrissent, et les places restent vides comme auparavant ; ce qui produit un effet aussi désagréable à l'œil que nuisible aux progrès des études[22].

La collection de plantes vivantes est un système artificiel de places : côte à côte sont disposées des plantes de « nature comme de climats très-différens », une plante du Kamchatka près d'une autre d'Afrique. Jussieu fabrique des familles naturelles ; il ne reconstitue pas un écosystème végétal, et les plantes pourraient mourir. Pour faire tenir ensemble la rigueur de la méthode et les rigueurs climatiques, les jardiniers bricolent des solutions. Habituellement, on emploie un système de places vides, certaines plantes empotées passant l'hiver dans des serres chaudes avant de rejoindre à la belle saison les carrés de l'École de botanique où elles sont présentées par le professeur. Par boutade, on dirait que pour rendre immuables ces plantes exotiques, il faut les maintenir mobiles au sein du grand Jardin des Plantes. Thouin préconise aussi une série de procédés techniques de conservation grâce à « plusieurs ustensiles de moderne invention » dont il offre les dessins au lecteur : des « contresols » pour protéger les végétaux du soleil de midi et du vent ; des « parapluies » en tôle pour ceux qui

craignent l'eau ; des « châssis portatifs » ou des « cloches à facettes » qui, avec leurs vitres, fonctionnent comme de petites serres pour les plantes de la zone torride ; des baquets pour les plantes aquatiques, etc. Autrement dit, tout un ensemble de dispositifs techniques qui reproduisent artificiellement les conditions naturelles des végétaux. Si déplacements et ustensiles ne suffisent pas à faire vivre les plantes dans l'École de botanique, il faut recourir à des « effigies de plantes », des substituts en plomb « modelés sur la nature », notamment pour les champignons. Le jardinier en chef propose ainsi trois types de dispositifs – trois petites ruses – pour accorder la méthode de son collègue botaniste aux contraintes naturelles.

Les collections naturalistes de l'âge classique sont « l'espace où se déploient les classements », écrivait Michel Foucault [23]. Peut-être, mais les sources imprimées comme les inventaires y font rarement référence et quand ils le font, c'est sous la forme la plus élémentaire : telle collection est classée selon Linné, telle autre selon Wallerius, etc. [24]. Le Muséum rassemble de nombreuses collections naturalistes, chacune classée à sa manière ; et, chose rare, toutes ces distributions nous sont connues. Il faut attendre les années 1801-1802 pour que toutes ces collections soient enfin classées et que paraissent les premiers guides du Muséum, régulièrement mis à jour. De chaque chaire professorale dépend une des collections du Muséum. Leur mise en ordre fait ainsi partie des attributions des *professeurs-conservateurs :* il revient à Jussieu d'ordonner l'École de botanique, à Faujas de Saint-Fond la géologie, à Haüy la minéralogie, à Lamarck et à Lacepède la zoologie et à Desfontaines la botanique au cabinet[25]. En 1803, Jean-Baptiste Pujoulx publie, sous le titre *Promenades au Jardin des plantes*, un guide du Muséum destiné aux « gens du monde[26] ». Il y conduit le lecteur de jardin en jardin puis, au cabinet, de salle en salle, armoire après armoire, et parfois étagère par étagère, si bien qu'il est possible de reconstituer précisément l'ordonnancement spatial des collections. Le cabinet se déploie sur deux niveaux : le rez-de-jardin rassemble les échantillons botaniques et minéralogiques ; le premier étage, les spécimens zoologiques. La distribution générale des spécimens suit très méticuleusement les différentes méthodes que les professeurs exposent également dans des traités : les plantes de l'École sont ordonnées comme le *Genera plantarum* de Jussieu (1789) ; les échantillons minéralogiques comme le *Traité de minéralogie* de Haüy (1801) ; les invertébrés comme le *Système des animaux sans vertèbres* de Lamarck (1801) ; les oiseaux comme le *Tableau des sous-classes, divisons, ordres et genres des oiseaux* de Lacepède (1800-1801) ; les mammifères comme le *Tableau des divisions, sous-divisions, ordres et genres des mammifères* du même (1800-1801). Les collections sont distribuées spatialement « comme » et non « selon » les traités systématiques. Il n'y a pas de règle d'antériorité : Jussieu et Lamarck rédigent leurs ouvrages selon l'arrangement des spécimens dans les collections ; Haüy ordonne la partie minéralogique selon son traité

publié un peu avant sa nomination comme professeur. Entre le traité et la collection, on observe d'ailleurs des va-et-vient constants. Soit un menu détail de la classification des Invertébrés » la classe des Annélides. Elle est absente du *Système des animaux sans vertèbres* rédigé « suivant l'arrangement établi dans les galeries du Muséum d'Hist. Naturelle » tel que le présente Jaume Saint-Hilaire dans son guide de l'an IX (1800/1801)[27]. En 1802, dans l'ouverture de son cours au Muséum, Lamarck ajoute à sa classification des Invertébrés le groupe des Annélides ; et, en 1803, le guide Pujoulx mentionne les quelques bocaux de cette classe « nouvellement formée par le professeur » entre les Crustacés et les Mollusques[28]. Le réarrangement de la collection tient lieu de mise à jour du système imprimé.

Entre la succession des espèces dans les traités de classification et l'enchaînement concret des spécimens dans le cabinet, on observe une somme de petites différences. L'écart le plus notable touche à la distribution des Mollusques. Dans son *Système*, Lamarck propose une première division des Mollusques en deux ordres – Céphalés et Acéphalés (avec ou sans tête) – à partir de « l'organisation même de ces animaux », les divisions secondaires s'opérant d'après l'examen des coquilles[29]. Mais, comme l'écrit Pujoulx, « on pense bien que cette méthode, toute exacte et naturelle qu'elle est, n'a pas pu être suivie dans l'arrangement des coquilles du Muséum[30] ». Au sein de la collection, la classe des Mollusques y apparaît divisée selon qu'ils sont ou non enfermés dans des coquilles : les mollusques nus sont conservés dans des bocaux ; suivent les conchylifères répartis selon la forme de leur coquille. Ainsi, la collection de Mollusques dont Lamarck a la charge est essentiellement une collection de coquilles. Si Lamarck est encore conchyliologiste, s'il n'intègre pas les recherches anatomiques de Cuvier, c'est d'abord parce qu'il dispose d'un nombre considérable de coquilles et de très peu d'animaux, et aussi parce qu'il espère produire un système général intégrant les espèces vivantes et les coquilles fossiles.

Figure 3. La classification des mollusques dans le Système de Lamarck et dans le cabinet du Muséum.

Sur un mode plus mineur, on observe d'autres discordances entre livres et collections. Elles tiennent d'abord au manque de place : dans la salle des végétaux, on expose de gros reptiles parce que l'espace est insuffisant dans la galerie des animaux ; dans les salles de minéralogie, on dispose les gros échantillons au bas des armoires, sans respect pour la méthode ; dans la salle des quadrupèdes, on rejette dans les grandes

armoires d'angle ou au milieu de la pièce l'éléphant, l'hippopotame, le

zèbre, la girafe, les rhinocéros etc., « sans égard à la série des genres [31] ». Pujoulx justifie tous ces petits désordres en avançant invariablement l'argument des contraintes matérielles, mais observe que les professeurs bricolent de petits arrangements pour les accorder aux nécessités de l'ordre méthodique : « Lorsque nous traiterons d'un de ces grands animaux, il faudra aller devant l'armoire qui le renferme, laquelle est toujours *le plus près possible* du genre auquel il appartient[32]. » À deux reprises, il justifie encore une disposition non méthodique par des motifs pédagogiques ou d'agrément : de petits cristaux « précieux pour l'étude ont été mis en vue » de préférence à d'autres relégués en haut des armoires ; le « genre des *felis* » est disposé selon « le désir d'accorder ce qu'on doit à l'étude avec un ordre agréable à l'œil[33] ». Deux exemples, c'est, nous semble-t-il, faire peu de cas des visiteurs. Au Muséum, on expose au public des classements avec toute la rigueur possible mais l'arrangement méthodique prime sur la recherche de plaisir ou même d'instruction des spectateurs. D'ailleurs, le voyageur anglais Pinkerton n'est pas dupe. À propos de la collection minéralogique, il regrette l'immodestie de Haüy qui expose son système sans égard pour la nomenclature de Werner et déplore que certains échantillons soient placés trop bas ou trop haut, contrairement à leur exposition à hauteur d'homme au cabinet de Sage à l'hôtel des Monnaies[34].

Pour conclure, on peut s'arrêter sur l'usage des étiquettes et des catalogues raisonnés au sein du Muséum, c'est-à-dire sur deux manières de faire parler les objets et leur agencement. On sait que les spécimens exposés au Cabinet ou au Jardin sont généralement accompagnés d'étiquettes. Il faut distinguer deux types d'étiquettes comme on distingue inventaires et catalogues méthodiques : les étiquettes qui sont attachées aux spécimens et fonctionnent comme nos actuels codes-barres, et celles qui sont placées au-devant des objets exposés et font office de cartels. Les premières, nous l'avons vu, servent à tracer les objets au moyen d'un codage alphanumérique ; les secondes permettent de les identifier afin de les insérer rigoureusement dans un dispositif spatial de classement. Au Cabinet, les étiquettes d'exposition ne sont pas véritablement destinées au tout-venant des visiteurs : elles désignent les espèces selon la nomenclature binominale, autrement dit sous leur dénomination savante et jamais leur nom vulgaire[35]. Elles sont plutôt destinées au public savant capable de les lire, c'est-à-dire capable également de juger de l'ordonnancement des objets proposé par les professeurs. À partir de 1802, alors que les collections commencent à être arrangées, les professeurs du Muséum en publient les premiers catalogues

méthodiques[36]. Si les catalogues imprimés viennent sur le tard, c'est qu'ils résultent de la combinaison d'une méthode de classement et d'une pratique d'inventaire : avant de les réaliser, une classification doit d'abord être retenue et les spécimens être recensés.

Notes

1. Mercier, *Tableau de Paris*, p. 1415-1416.
2. Jauffret, an VI, p. 197.
3. D'après Lacepède, an IX, et Pujoulx, 1803, vol. 2, p. 231-232.
4. Latour, 2005, p. 524-597, et Bourguet, 1997, p. 163-196.
5. La notion est empruntée à Rudwick, 1997, p. 591-606.
6. Turgot, 1758, et Vicq d'Azyr, an II, p. 16-22. Voir Farber, 1977.
7. Drouin, 1989, p. 327.
8. Van Damme, 2005, p. 176.
9. Spary, 2005, p. 102-105.
10. Limoges, 1997, p. 72.
11. Vicq d'Azyr, an II.
12. Voir Kury, 1998, p. 65-91.
13. Deloche et Leniaud, 1989, p. 174.
14. Vicq d'Azyr, an II, p. 12.
15. Les inventaires d'histoire naturelle sont dispersés dans la série F/17 des Archives nationales. Pour Paris, notamment F/17/1336 ; pour la province, principalement F/17/1270 A et B ; pour les pays conquis, F/17/1275 à 1277.
16. On pourra ainsi comparer deux inventaires : Archives nationales, F/17/1270-B : « Inventaire du cabinet d'histoire naturelle de la ci-devant Université de Perpignan », Minéralogie, Perpignan, le 9 pluviôse an III ; et F/17/1336 : « Inventaire des objets de zoologie de l'Émigré d'Esclignac. Rue Dominique, n° 1026 », Paris, le 4 vendémiaire an IV.
17. AD Loire-Atlantique, L 625 : le carton contient un exemplaire de l' *Instruction* dont de nombreux feuillets n'ont pas été séparés au coupe-papier. Le carton suivant (L 626) renferme un inventaire estimatif du cabinet d'histoire naturelle et de physique de l'Émigré Bouviers-Desmotiers, daté de l'an IV, qui ne respecte pas la procédure préconisée par Vicq d'Azyr, mais fait ressembler l'inventaire de confiscation à un inventaire après décès où les objets sont recensés par place, numérotés, décrits et enfin prisés.
18. Thouin, 1804, p. 267-269.
19. Thouin, 1805, p. 251.

20. Lamarck, 1790.
21. Lacepède, 1795, p. 459-462.
22. Thouin, 1805, p. 238.
23. Foucault, 1966, p. 150.
24. Par exemple Dezallier d'Argenville, 1780 [3e éd.], chap. x et additions. Sur les 854 cabinets d'histoire naturelle recensés au total, des formes de classement ne sont mentionnées que pour quatorze d'entre eux.
25. Seule exception, l'ornithologie dépend de la chaire de Geoffroy Saint- Hilaire, mais comme celui-ci ne revient d'Égypte qu'à la fin de janvier 1802, c'est Lacepède qui est chargé de classer les oiseaux.
26. Pujoulx, 1803.
27. Jaume Saint-Hilaire, an IX, p. 103-149.
28. Lamarck, « Discours », p. 56 ; Pujoulx, 1803, vol. 2, p. 75-76. Voir Landrieu, 1909, p. 230-231.
29. Lamarck, an X, p. 51-142, notamment, p. 55. Sur la classification des Mollusques et le débat entre Lamarck et Cuvier, voir Daudin, 1983, vol. 1, p. 233- 237.
30. Pujoulx, 1803, vol. 2, p. 77-79, ici p. 77-78.
31. Pujoulx, 1803, vol. 1, p. 176, n., p. 204, et vol. 2, p. 320-324.
32. *Ibid.*, vol. 2, p. 323-324.
33. *Ibid.*, vol. 1, p. 204, et vol. 2, p. 323.
34. Pinkerton, 1806, t. 1, p. 96-97.
35. Pujoulx, 1803, vol. 1, p. 6, et vol. 2, p. 93-94 et 240.
36. Geoffroy Saint-Hilaire, 1803, et Desfontaines, 1804.

Bibliographie

Sources manuscrites

- Paris, Archives nationales, F/17/1270 A et B, 1275 à 1277 et 1336.
- Nantes, Archives départementales de Loire-Atlantique, L 625 et 626.

Sources imprimées

- Desfontaines, 1804 : René Louiche Desfontaines, Tableau de l'École de botanique du Muséum d'histoire naturelle, Paris.
- Dezallier d'Argenville, 1780 : Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville et successeurs, La Conchyliologie ou histoire naturelle des coquilles de mer, d'eau douce, terrestres et fossiles, Paris.
- Geoffroy Saint-Hilaire, 1803 : Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, Catalogue des Mammifères du Muséum national d'histoire naturelle, Paris.
- Jauffret, an VI : Louis-François Jauffret, Voyage au jardin des plantes..., Paris.
- Jaume Saint-Hilaire, an IX : Jean-Henri Jaume Saint-Hilaire, Notice des principaux objets d'histoire naturelle conservés dans les galeries du Muséum du jardin des Plantes de Paris..., Paris.

- Lacepède, 1795 : Bernard de Lacepède, « Lettre relative aux établissemens publics destinés à renfermer des animaux vivans, et connus sous le nom de ménageries », Décade philosophique, 7, p. 459-462.
- Lacepède, an IX : B. de Lacepède, Tableau des sous-classes, divisions, ordres et genres des oiseaux, Paris.
- Lamarck, 1790 : Jean-Baptiste Lamarck, Mémoire sur les cabinets d'Histoire naturelle et particulièrement sur celui du jardin des plantes.
- Lamarck, an X : J.-B. Lamarck, Système des animaux sans vertèbres..., Paris.
- Lamarck, « Discours » : J.-B. Lamarck, « Discours d'ouverture, prononcé le 27 floréal an X au Muséum d'histoire naturelle », Bulletin scientifique de la France et de la Belgique, 40, p. 45-83.
- Mercier, Tableau de Paris : Louis-Sébastien Mercier, Tableau de Paris, Paris, 1994, 2 vol.
- Pinkerton, 1806 : John Pinkerton, Recollections of Paris in the Years 1802-1805, Londres, 2 vol.
- Pujoulx, 1803 : Jean-Baptiste Pujoulx, Promenades au Jardin des plantes, à la ménagerie et dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle, Paris, 2 vol.
- Thouin, 1804 : André Thouin, « Description du Jardin des Semis du Muséum d'Histoire naturelle, de sa culture et de ses usages. Partie 1 », Annales du Muséum, 4, p. 263-288.
- Thouin, 1805 : A. Thouin, « Description et usage de plusieurs ustensiles de moderne invention, propres à la culture d'un grand nombre de plantes dans les écoles de botanique », Annales du Muséum, 6, p. 236-252.
- Turgot, 1758 : Étienne François Turgot, Mémoire instructif sur la manière de rassembler, de préparer, de conserver, et d'envoyer les diverses curiosités d'Histoire naturelle..., Lyon.
- Vicq d'Azyr, an II : Félix Vicq d'Azyr, Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement, proposée par la Commission temporaire des arts et adoptée par le Comité d'instruction publique de la Convention nationale, Paris.

Autres références

- Bourguet, 1997 : Marie-Noëlle Bourguet, « La collecte du monde : voyage et histoire naturelle (fin xvii e siècle-début xix e siècle) », in *Le Muséum au premier siècle de son histoire* , Paris, p. 163-196.
- Daudin, 1983 : Henri Daudin, *Cuvier et Lamarck. Les classes zoologiques et l'idée de série animale. 1790-1830*, Paris, 2 vol.
- Deloche et Leniaud, 1989 : Bernard Deloche et Jean-Michel Leniaud, *La Culture des sans-culottes. Le premier dossier du patrimoine* , Paris.
- Drouin, 1989 : Jean-Marc Drouin, « De Linné à Darwin. Les

voyageurs naturalistes », in Michel Serres (éd.), *Éléments d'histoire des sciences*, Paris, p. 321-335.

- Farber, 1977 : Paul Lawrence Farber, « The Development of Taxidermy and the History of Ornithology », *Isis*, 68, n° 4, p. 550-566.
- Foucault, 1966 : Michel Foucault, *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris.
- Kury, 1998 : Lorelai Kury, « Les Instructions de voyage dans les expéditions scientifiques françaises. 1750-1830 », *Revue d'histoire des sciences*, 51, p. 65-91.
- Landrieu, 1909 : Marcel Landrieu, *Lamarck, le fondateur du transformisme. Sa vie, son œuvre*, Paris.
- Latour, 2005 : Bruno Latour, *La Science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris.
- Limoges, 1997 : Camille Limoges, « Une "République de savants" sous l'épreuve du regard administratif : le Muséum national d'Histoire naturelle. 1849-1863 », in *Le Muséum au premier siècle de son histoire*, Paris, p. 65-84.
- Rudwick, 1997 : Martin Rudwick, « Recherches sur les ossements fossiles : Georges Cuvier et la collecte d'alliés internationaux », in *Le Muséum au premier siècle de son histoire*, Paris, p. 591-606.
- Spary, 2005 : Emma C. Spary, *Le Jardin d'Utopie. L'Histoire naturelle en France de l'Ancien Régime à la Révolution*, Paris.
- Van Damme, 2005 : Stéphane Van Damme, *Paris, capitale philosophique. De la Fronde à la Révolution*, Paris.

Nos partenaires

Le projet *Savoirs* est soutenu par plusieurs institutions qui lui apportent des financements, des expertises techniques et des compétences professionnelles dans les domaines de l'édition, du développement informatique, de la bibliothéconomie et des sciences de la documentation. Ces partenaires contribuent à la réflexion stratégique sur l'évolution du projet et à sa construction. Merci à eux !

- CONCEPTION : ÉQUIPE *SAVOIRS*, PÔLE NUMÉRIQUE RECHERCHE ET PLATEFORME GÉOMATIQUE (EHESS).
- DÉVELOPPEMENT : DAMIEN RISTERUCCI, IMAGILE, MY SCIENCE WORK DESIGN : WAHID MENDIL.

bnu strasbourg

enssib
école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

CAK
Centre Alexandre-Koyré
Histoire des sciences et des techniques
UMR 8560 EHESS-CNRS-MNHN

ANHIMA